

Protocole sanitaire lié à la réouverture de l'école

Préalables :

- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.**

- Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

- En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- **Le maintien de la distanciation physique d'un mètre doit être respecté.**
- **Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence.**

1. Nettoyage et désinfection des locaux

Avant le retour à l'école :

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Après la reprise :

- Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier...
 - Le matériel pédagogique et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

2. Gestion des sanitaires et vestiaires

Gestion des sanitaires

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre).

- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Gestion des vestiaires :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires.
- Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.

3. Accueil des élèves

- Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque recommandé pour l'accueillant.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée.
- Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
- Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Privilégier une arrivée échelonnée.
- Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants...).
- Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.
- Organiser le lavage des mains.
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.

4. Salles de classe

- La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ; de définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ; de respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires.
- Limiter les déplacements dans la classe.
- Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

5. Gestion de la circulation

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation en privilégiant un sens de circulation prioritaire.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Port du masque recommandé pour les adultes.
- Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.

6. Gestion de la demi-pension

- Concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs.
- Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas.
- La gestion des matériels collectifs (couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas.
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres.
- Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

7. Récréation

Avant la récréation :

- Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.

Pendant la récréation :

- Port du masque recommandé pour les personnels enseignant et non enseignant.
- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.
- Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

8. Activités sportives et culturelles

Activités sportives :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles :

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels.
- Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. (Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.)

Dispositions spécifiques « Maternelle » pour l'habillement et le déshabillage :

Vêtir les enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

9. Activités spécifiques (musique – arts visuels)

Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :

- Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
- S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

10. Personnels

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).

- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Rappeler très régulièrement les consignes.
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

11. Cas suspects et avérés

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière.
- En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.